

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi trente et un mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Suna **ERDOGAN**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.,

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Stéphane **PERES DIT PEREY** (procuration Vincent **COSTE**),
Salim **KOÇ** (procuration Suna **ERDOGAN**),
Maférima **DIAGNE** (procuration Danielle **JOUS**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**),
Myriam **LECHARLIER** (procuration Marc **SALLOT**).

Absents :

Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Mónica **CASANOVA**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

N° 2017/31.03/04

**COLLEGE MICHEL MONTAIGNE : DEPLACEMENT D'UNE CLASSE AU SENAT
SUBVENTION - ATTRIBUTION**

Monsieur Bernard RIVAILLÉ est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Josette BELLOQ, Ajointe déléguée à l'éducation, l'enfance et la petite enfance, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le Collège Michel Montaigne de Lormont possède une classe de 3^{ème} dite classe défense et sécurité globale et travaille avec les élèves sur les notions de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la connaissance des institutions régaliennes.

Dans ce contexte, le collège demande une subvention exceptionnelle à la Ville de Lormont de 1.000 € pour conduire cette classe sur Paris visiter le Sénat le 23 mai 2017.

Au regard de la nécessité de trouver des co-financements autres, il est donc proposé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 €.

Avis favorable à la majorité de la Commission Municipale Ville éducatrice du 16 février 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de M. LASCAUX - Principal du Collège Montaigne - en date du 1^{er} février 2017 de demande de subvention ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le projet du Collège Montaigne s'appuie sur des valeurs de citoyenneté, du vivre ensemble et de la connaissance des institutions régaliennes, notions portées fortement par la Ville,

Considérant que la classe est composée de 25 élèves lormontais,

DECIDE

Article unique :

d'attribuer une subvention exceptionnelle au Collège Michel Montaigne d'un montant de 800 € pour soutenir ce projet.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir
- 3 - Groupe Choisir Lormont

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 3 avril 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,